

# COMMUNE DE BAZOCHES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2019

Convocation : 04 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf

Le onze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

**Etaient présents** : MM les Conseillers municipaux : Robert SAUTEREL, Jean-Marie PAUTRAT, Sabine LEON-DUFOUR, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Gilles CHAPUIS, Philippe GRIGNON

**Absents excusés** : Pierre COLAS (pouvoir à Robert SAUTEREL), Patricia SPANIOL (pouvoir à Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER), Jean-François SÉRON (pouvoir à Jean-Marie PAUTRAT).

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 de la commune.

2) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du service de l'eau.

4) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) **VOTE DES QUATRES TAXES**

Le Conseil municipal maintient les taux des quatre taxes comme l'an dernier, soit :

➤	Taxe d'habitation	: 10,07 %
➤	Taxe Foncière (non bâti)	: 10,15 %
➤	Taxe Foncière (bâti)	: 20,44 %
➤	CFE	: 13,75 %

6) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE**

Après sa présentation détaillée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019 de la Commune qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 190 882.44 €

Dépenses : 190 882.44 €

Section d'Investissement

Recettes : 92 940.95 €

Dépenses : 92 940.95 €

7) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE DES EAUX**

Après sa présentation détaillée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019 du Service des Eaux qui s'établit ainsi :

Section d'Exploitation :

Recettes : 39 421.32 €

Dépenses : 39 421.32 €

Section d'Investissement :

Recettes : 265 663.69 €

Dépenses : 265 663.69 €

8) **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur pour 1.54 € (arrondis sur factures d'eau).

**9) OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

Le Conseil, à l'unanimité, s'oppose à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF.

**10) ADHESION AUX STATUTS ET CONVENTION DE L'AGENCE TECHNIQUE DE NIEVRE INGENIERIE**

Annule et remplace la délibération en date du 16/11/2018 (statuts non approuvés par la préfecture).

**11) DEMANDE DE SUBVENTION TRAIL OXFAM EQUIPE « ATHLETICO GRANITE CLUB DU MORVAN »**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention à cette équipe de 4 personnes, dont Monsieur Baptiste Perrier fait partie pour représenter notre commune.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Les travaux d'éclairage public à Champignolles le Bas devront être terminés fin mai 2019,
- Les travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche du réseau d'eau sont en cours de réalisation,
- Le revêtement de la route des Vieilles Vignes est prévu dans le mois de mai (au départ de la Croix Blanche jusqu'à Champignolles le Bas),
- Toitures des sacristies : un nouveau devis est en cours,
- Appel à projet de la Région Bourgogne Franche Comté, le conseil approuve la présentation d'un dossier de candidature pour entretien du patrimoine (Eglise).

*Fin de séance à 22H15*